



VOS ÉLUS VOUS INFORMENT



MARS 2017



A vos agendas...

DISTRIBUTION DES SACS POUR DECHETS VERTS

37 sacs spécifiques biodégradables par ménage vous seront fournis lors de l'unique distribution 2017 qui aura lieu à la **salle Socio Culturelle** :

LE SAMEDI 25 MARS entre 09h et 12h00

Si vous ne pouvez être présents pour la journée de distribution, veuillez prendre contact avec votre voisin, ou un membre de votre famille pour la récupération de vos sacs

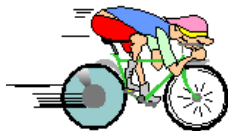
RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

A partir du lundi 03 avril, et chaque lundi jusqu'au **27 novembre 2017**, la société Sotréma effectuera le ramassage des DÉCHETS VERTS (Gazon, feuilles, petits branchages) sur notre commune.



Pour éviter tout refus, les déchets verts seront **OBLIGATOIREMENT** conditionnés **dans les sacs biodégradables distribués à cet effet** (*pas de sacs plastiques ⇒ non ramassés !*).

Nota : Les branchages devront être d'un diamètre maximum de 5 cm, rassemblés (seule la ficelle est autorisée) en fagot d'une hauteur maximum de 1,50 mètre et de 0,50 de diamètre



COURSE CYCLISTE PARIS-MANTES 72^{ème} EDITION

DIMANCHE 30 AVRIL 2017 à 9h29

Comme chaque année cette épreuve cycliste traversera notre commune. La course arrivera par la côte du Breuil, passera rue de la Vaucouleurs + rue des Ecants pour prendre la route de Houdan direction Vers.
Nous vous recommandons d'être vigilants et d'attendre la fin de la course pour prendre la route avec votre véhicule.

OUVERTE DEPUIS LE 1^{ER} MARS

Déchèterie de la Vaucouleurs

Chemin des Larrons
78200 Mantes La Ville
01 34 76 01 84

HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h – 12 / 13h – 18h
Samedi : 9h – 18h
Dimanche : 9h – 12h

FERMETURE :

Mardi et certains jours fériés
(1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre)

VOTE PAR PROCURATION



Vous serez absent le jour du scrutin ? Alors, pensez à établir une procuration permettant à une personne de votre choix, **électricien** **sur la commune**, de voter à votre place.

(Attention : une personne ne peut être titulaire que d'une seule procuration de vote)

Vous devez vous présenter à **la gendarmerie de Guerville** muni de votre pièce d'identité et des coordonnées de la personne à qui vous donnez procuration (nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse) ainsi qu'une attestation sur l'honneur indiquant le motif de votre absence.

Démarche à effectuer le plus rapidement possible afin que la mairie reçoive, en temps utile, le volet de procuration qui devra leur parvenir par la poste impérativement avant le jour du scrutin.

Vous aurez à remettre directement le volet de procuration à la personne qui votera pour vous.

Pour plus de renseignements : www.interieur.gouv.fr

Formulaire téléchargeable sur : www.service-public.fr

www.auffreville-brasseuil.fr

PERMISSION DE VOIRIE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune ne détient plus la compétence en matière de voirie.

En conséquence, elle ne peut plus délivrer d'autorisation d'occupation du domaine public pour les dépôts de bennes, de matériaux et de pose d'échafaudage.



Il faudra :

- compléter et signer le document CERFA « demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement...
- le déposer en mairie avec les pièces justificatives demandées
- la Mairie le transmettra à la communauté urbaine qui établira l'autorisation

Délai minimum : 1 mois

(le formulaire est téléchargeable sur le site www.auffreville-brasseuil.fr)

GPS&O

Votre mairie reste le point d'entrée pour recevoir de toutes les anomalies que vous auriez à signaler en matière de voirie (nids de poules...), dysfonctionnement de l'éclairage public, sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement.

Ces remarques seront ensuite transmises par la Commune à la GPS&O qui traitera les problèmes.

Pour les actes de reconnaissance avant naissance

Il est nécessaire de prendre préalablement rendez-vous en mairie pour établir l'acte d'état-civil en fournissant une copie des pièces d'identité des deux parents ainsi qu'un justificatif de domicile.

Cette démarche très importante pour les couples non mariés qui évite de devoir effectuer un acte de changement de nom après naissance de l'enfant.



LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

ATTENTION DANGER !

La chenille processionnaire (qui se déplace en file indienne) est la larve d'un papillon de nuit ; son nid, collé aux branches du pin et du chêne, peut contenir des centaines de larves. Plusieurs nids ont été découverts dans notre village, Ces chenilles représentent un danger sérieux pour les enfants et les personnes allergiques et aussi pour les animaux. Les seuls prédateurs naturels sont les mésanges, le coucou et le grand calosome (coléoptère). Nous vous conseillons de favoriser les perchoirs à mésanges.

ATTENTION : quelle que soit la méthode envisagée pour la destruction de ces chenilles, ne prenez pas de risques inutiles et appelez un professionnel agréé.



Risques pour l'homme :

Ces chenilles sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par l'homme (tonte de pelouse, en essayant de les détruire...) provoquent une irritation sérieuse (éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge, difficultés respiratoires...)

Consultez rapidement votre médecin.

Risques pour les animaux :

D'autant plus grandes pour nos amis les chiens, chats, chevaux... car si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles, ils souffriront de divers symptômes : se mettent à baver, la langue gonfle et elle se nécrose d'où le risque que l'animal perde une partie de sa langue. Une intervention rapide du vétérinaire est vitale.